

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****V9500 Hardener****UFI:****3500-C029-G007-DG2D****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Durcisseur

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Hellermann Tyton GmbH & Co. KG

Großer Moorweg 45

25436 Tornesch

N° de téléphone +49 4122 701-1

e-mail substance.legalcompliance@hellermanntyton.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

Produit de réaction d'acides gras, insaturés en C18, dimère avec la 4,7,10-trioxa-1,13-tridécano-diamine

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

3500-C029-G007-DG2D

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme PBT.

Evaluation vPvB

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	Produit de réaction d'acides gras, insaturés en C18, dimère avec la 4,7,10-trioxa-1,13-tridécan-diamine			
	- 701-270-9 - -	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 50,00 - < 70,00	% en poids
2	Kaolin			
	1332-58-7 310-194-1 - -	-	>= 30,00 - < 50,00	% en poids
3	dioxyde de titane			
	13463-67-7 236-675-5 - -	-	< 1,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Mettre en position latérale de sécurité lors de la perte de connaissance et demander les conseils d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Agent d'extinction approprié**

Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone (CO₂)

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: oxydes de carbone (CO_x); Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Si exposé à des chaleurs extrêmes, les récipients fermés peuvent éclater.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Kaolin	1332-58-7	310-194-1
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
	Kaolin		
	VLE (8h)	10	mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat	
pâte	
Couleur	
gris	
Odeur	
d'amine	
pH	
Donnée non disponible.	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	>= 152 °C
Source	fournisseur
Point de fusion/point de congélation	
Donnée non disponible.	
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	>= 151 °C
Méthode	Coupelle fermée
Source	fournisseur
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,24 - 1,32
Source	fournisseur

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Densité	
Donnée non disponible.	
Solubilité dans l'eau	
Remarque/s	insoluble en eau
Solubilité	
Donnée non disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Donnée non disponible.	
Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	
Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë
Donnée non disponible.
Toxicité dermale aiguë
Donnée non disponible.
Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Donnée non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Donnée non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Donnée non disponible.

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité sur les poissons (aigüe)**

Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (aigüe)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB****Nom du produit****V9500 Hardener**

Evaluation PBT

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme PBT.

Evaluation vPvB

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

12.8 Autres informations**Autres informations**

Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN UN3082

IMDG UN3082

ICAO-TI / IATA UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Sources de danger Produit de réaction d'acides gras, insaturés en C18, dimère avec la 4,7,10-trioxa-1,13-tridécanediimine

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Sources de danger Reaction product of Fatty acids, C18-unsaturated, dimer with 4,7,10-trioxa-1,13-tridecane-diamine

ICAO-TI / IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Sources de danger Reaction product of Fatty acids, C18-unsaturated, dimer with 4,7,10-trioxa-1,13-tridecane-diamine

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe 9

Étiquette 9

Code de classification M6

Code de restriction en tunnels -

N° d'identification de danger 90

IMDG - Classe 9

Étiquettes 9

ICAO-TI / IATA - Classe 9

Étiquettes 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN III

IMDG III

ICAO-TI / IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Signe conventionnel "poisson et arbre"

IMDG Signe conventionnel "poisson et arbre"

EmS F-A, S-F

ICAO-TI / IATA Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006.

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Nom commercial : V9500 Hardener

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 2.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCÖ GmbH.

Prod-ID 780802

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial

V9500 Resin

UFI:

7200-U0CW-500R-Q4G6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Colle

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hellermann Tyton GmbH & Co. KG

Großer Moorweg 45

25436 Tornesch

N° de téléphone +49 4122 701-1

e-mail substance.legalcompliance@hellermanntyton.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411

Eye Irrit. 2; H319

Skin Irrit. 2; H315

Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Pictogrammes de danger



SGH07



SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Mentions de danger

H315

Provoque une irritation cutanée.

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
 EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:

7200-U0CW-500R-Q4G6

2.3 Autres dangers

La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Evaluation PBT

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme PBT.

Evaluation vPvB

Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	cf. note bas de page (2)	
	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50,00 - < 70,00 % en poids
2	Kaolin		
	1332-58-7 310-194-1 - -	-	>= 10,00 - < 30,00 % en poids
3	silane, dichlorodiméthyl-, produits de réaction avec la silice		
	68611-44-9 271-893-4 - -	-	< 5,00 % en poids
4	NOIR DE CARBONE		
	1333-86-4 215-609-9 - 01-2119384822-32	-	< 1,00 % en poids

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

5	dioxyde de titane			
	13463-67-7 236-675-5 - -	-	< 1,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

(2) Selon l'état actuel de connaissances et en appliquant les critères énoncés à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008, est exigée la classification indiquée ci-dessus. Celle-ci allant au-delà de la classification reportée dans le tableau 3 à l'annexe VI du règlement (CE) no 1272/2008.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Irrit. 2; H315: C $\geq$ 5% Eye Irrit. 2; H319: C $\geq$ 5%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de manifestations allergiques, notamment au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin spécialiste.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec; Dioxyde de carbone (CO₂)

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Aldéhydes; oxydes de carbone (CO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Si exposé à des chaleurs extrêmes, les récipients fermés peuvent éclater.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de toute source d'ignition, ventiler l'endroit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites sur les lieux de travail**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Kaolin	1332-58-7	310-194-1
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Kaolin			
	VLE (8h)	10	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**valeurs DNEL (travailleurs)**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
	Voie d'exposition	Valeur
	durée d'action	effet

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			1675-54-3 216-823-5	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,75	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,93	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane			1675-54-3 216-823-5	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,5	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	89,3	µg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,87	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		1675-54-3 216-823-5	
	Eau	eau douce	0,006	mg/L
	Eau	eau marine	0,001	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,341	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,034	mg/kg poids sec
	sol	-	0,065	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	11	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat			
pâte			
Couleur			
noir			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	>=	200	°C
Source	fournisseur		
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>=	150	°C
Source	fournisseur		
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Valeur	1,27		
Source	fournisseur		
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	insoluble en eau		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
log Pow		2,64	- 3,78
Température de référence			25 °C
concerne		pH 7	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Viscosité cinématique

Donnée non disponible.

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée; En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OECD 420		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Évaluation/Classement	Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexedu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.		

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		lapin OCDE 405 ECHA Non irritant Classification en conformité avec la classification harmonisée reportée à l'annexedu règlement (CE) no 1272/2008 en version actuellement en vigueur.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition		Peau	
Espèces Méthode Source Évaluation Evaluation/Classement		souris OCDE 429 ECHA sensibilisant Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		étude de mutation génique in vitro sur des bactéries Salmonella typhimurium / Escherichia coli OECD 472 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen Espèces Source Evaluation/Classement		In vivo mammalian germ cells - chromosome effects souris ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		étude in vivo des cellules germinales de mammifères : mutation génétique rat OECD 488 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations rat OECD 416 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen Espèces Méthode Source		Étude de toxicité pour le développement prénatal lapin OECD 414 ECHA	

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	--

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition		orale	
Type d'examen		Etude de toxicité	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 453	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 408	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		dermale	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 411	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

Propriétés perturbant le système endocrinien	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CL50		1,5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces		Oncorhynchus mykiss	
Méthode		OCDE 203	
Source		ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CE50		1,1	mg/l
Durée d'exposition		48	h

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Espèces	Daphnia magna
Méthode	OCDE 202
Source	ECHA

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
NOEC		0,3	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
CE50		9,1	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Scenedesmus capricornutum		
Méthode	EPA-660/3-75-009		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		5	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	N'est pas dégradé facilement		

Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
Type	Hydrolyse		
Demi-vie		86	h
pH		7	
Température de référence		25	°C
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5
log Pow		2,64	- 3,78
Température de référence			25 °C
concerne	pH 7		
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

Nom du produit	
V9500 Resin	
Evaluation PBT	Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme PBT.
Evaluation vPvB	Le mélange ne contient pas de substance identifiée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser le produit parvenir dans les canalisations ou dans les eaux et ne pas le transporter dans une décharge publique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN3082
IMDG	UN3082
ICAO-TI / IATA	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
IMDG	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane
ICAO-TI / IATA	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	bis-[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	9
Étiquette	9
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnels	-
N° d'identification de danger	90
IMDG - Classe	9
Étiquettes	9
ICAO-TI / IATA - Classe	9
Étiquettes	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Signe conventionnel "poisson et arbre"

IMDG

Signe conventionnel "poisson et arbre"

EmS

F-A, S-F

ICAO-TI / IATA

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	216-823-5	75
2	dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	75
3	NOIR DE CARBONE	1333-86-4	215-609-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E2

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

Nom commercial : V9500 Resin

Version actuelle: 3.1.0, établi le: 10.09.2025

Version remplacée: 3.0.1, établi le: 29.10.2024

Région: FR

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357,
e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 780801